



Rapport d'activité 2021

Conseil Consultatif Communal de la Personne en Situation de Handicap

Préambule

- Conformément à l'article 120bis de la nouvelle loi communale d'Uccle, en date du 27 juin 2013, le Conseil Communal d'Uccle a créé un conseil consultatif dénommé :
 « Conseil Consultatif Communal de la Personne en Situation de Handicap » (CCCPSH)
- Le 28 février 2019, le Conseil Communal a renouvelé la composition de ce conseil pour la mandature 2019-2024. En font partie :
 - → Représentant(e)s d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune d'Uccle et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune d'Uccle : Brigitte Duplat (IRSA), Eliane Demunter (Grandir Ensemble), Cathy Mavinga (Groupe Epsylon), Pascale Carrier (Sapham asbl), Fréderic Storme (Fondation I See), Patrick Jadoul (APAM), Laurence Gourgues-Roelandt (Happycurien asbl), Dominique Van Nerom (Le Potelier des Pilifs asbl) ;
 - → Personnes en situation de handicap indépendantes : Dirk Coussement, Éric Cabaret, Stéphanie Devriese, Françoise Gandibleux, Henry de Lannoy, Jean-Marc Hollants, Yves Vandermeulen, Jean Forrest ;
 - → Personnes disposant d'une expérience utile dans le domaine du handicap, domiciliée à Uccle, ou exerçant leurs activités sur le territoire de la Commune d'Uccle : Olivier Deloire, Paul Vervaeck, Isabelle Dubois, Barbara Decupere, Mathilde de Briey, Margaux Noach, Jacques Dekoster, Valérie Dangotte ;
 - → Membres du Collège : Daniel Hublet (Échevin des Personnes en Situation de Handicap), Maëlle De Brauwer (Échevine de l'Égalité des Chances), Perrine Ledan (Échevine de la Participation Citoyenne), François Lambert-Limbosch (Échevin de l'Action Sociale) ;

Le Conseil a pour objet :

- → De rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui seraient soumises par le Conseil Communal liées, directement ou indirectement, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action politique et sociale visant l'égalité et l'inclusion de la personne en situation de handicap;
- → D'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées, directement ou indirectement, à la personne en situation de handicap sur le territoire communal;
- → De permettre à ses membres de suggérer et de proposer aux autorités communales toutes initiatives susceptibles de favoriser les préoccupations des citoyens, résidents de la commune en situation de handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.
- Fréquence des réunions : En 2021, le CCCPSH s'est réuni 5 fois en séance plénière. Des réunions de bureau et de groupe de travail ont également été organisés.
- Le bureau est composé de : Daniel Hublet (Échevin de la Personne en Situation de Handicap, Fréderic Storme (Président), Brigitte Duplat (Vice-Présidente), Laurence Gourgues-Roelandt (Secrétaire).
- Les groupes de travail sont au nombre de 4. Leurs dénominations et les membres sont :
 - → Accessibilité/Mobilité: Valérie Dangotte (chef de groupe), Jacques Dekoster, Yves Vandermeulen, Françoise Gandibleux, Paul Vervaeck, Isabelle Dubois, Margaux Noach;
 - → Emploi/Loisirs/Inclusion: Laurence Gourgues-Roelandt (chef de groupe), Patrick Jadoul, Dominique Van Nerom, Eliane Demunter, Stéphanie Devriese, Pascal Carrier;
 - → Handicap Mental : Cathy Mavinga (chef de groupe), Dominique Van Nerom, Pascal Carrier, Olivier Deloire, Laurence Gourgues-Roelandt ;
 - → Relation Inter-CCCPSH bruxellois : Barbara Decupere (chef de groupe), Michel Frédéric Storme, Brigitte Duplat.

En raison de la pandémie du COVID-19, le CCCPSH a dû revoir ses objectifs pour l'année 2021. Comme en 2020, nous avons réorganisé nos séances plénières en mode vidéoconférence. Malheureusement, nous avons dû, aussi, annuler et/ou postposer des événements publics.

Dans ce document, vous aurez un aperçu des thèmes/sujets que nous avons abordés durant nos séances plénières et lors de nos réunions de travail de groupe.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le CCCPSH d'Uccle.

Rapport d'activité

Réunion plénière du 18 février 2021

→ Rencontre avec l'Echevin de la Mobilité M. Thibaud Wyngaard. Plusieurs points seront abordés, à la demande du groupe Mobilité :

1°) Problématique de la rue du Wagon :

A la lecture approfondie du projet de la STIB, le groupe mobilité estime que l'accessibilité telle que prévue ne correspond pas aux exigences de mobilité en terme de sécurité pour les PMR, séniors, enfants, etc.. Quelle assurance avons-nous de l'accessibilité aux bus alors qu'il est dit que "Les PMR préfèreront, sans doute, l'utilisation des bus dans cette rue"? Une enquête publique est en cours. Le CCCPSH a rendu un avis plutôt négatif car les aménagements PMR ne correspondent pas aux normes régionales d'urbanisme. Le choix du matériau de recouvrement du ponton n'est pas adéquat. L'absence de gardefous est également problématique et peu sécurisant.

Concernant le partage de l'espace entre les cyclistes et les piétons, M Wyngaard pense qu'il y aura peu de piétons qui emprunteront le ponton. Néanmoins, il pourrait être envisagé que les cyclistes roulent sur la voirie dans le sens de la descente. Dans le sens de la montée, une piste cyclable unidirectionnelle devrait être prévue, car l'espace partagé entre les piétons et les cyclistes n'est pas envisageable.

Le projet du passage sous voies à Calevoet (projet déjà très avancé) permettrait de fluidifier le trafic dans ce quartier, mais cela n'est pas prévu avant 3 ans.

Un autre projet est à l'étude concernant le tronçon Engeland (entre la gare de Calevoet et la chaussée de Saint-Job) pour une mise en site propre des transports en commun dans les deuxsens.

2°) Travaux d'aménagements à la chaussée d'Alsemberg :

Demande est faite d'obtenir le plan/permis d'urbanisme délivré le 15 juillet 2002. Plans reprenant les aménagements prévus en voirie, trottoirs, mobilier urbain (et entre autres les stationnements, pour vélos, vélos-cargo ou adaptés, trottinettes hors trajectoire des piétons et PMR. A-t-on tenu compte au niveau de l'élaboration du dossier d'aménagement du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), des cahiers régionaux d'accessibilité piétonne et des remarques de non-conformité relevées par le Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE) ?

M Wyngaard signale qu'une enquête publique de modification du permis a été introduite Un comité de concertation est prévu fin mars 2021.

La demande de modification, répondant à une demande (quasi unanime) des comités de quartiers, les associations des commerçants et le Collège porte sur 2 points:

- Maintenir une quinzaine de places de stationnements sur la Chaussée d'Alsemberg à gauche en montant entre les rues Xavier De Bue et Alphonse Asselbergs
- Extension de l'aménagement de plein pied (pas piétonnier) jusqu'à l'Avenue Floréal

Le CCCPSH attire l'attention sur le dévers de 4 cm qui devrait avoir un contraste visuel (matériaux ou coloris) bien distinct. Cela est primordial pour les chiens guides qui accompagnent les personnes malvoyantes. Les coins de trottoirs et les passages piétons sont des endroits stratégiques qui se doivent d'être mis en avant plan.

M Wyngaard demande à Fréderic Storme et Isabelle Dubois de vérifier les nouveaux plans et de revenir vers lui avec les remarques éventuelles afin de pouvoir les adapter au mieux le cas échéant.

IL précise que ce dossier est régional. La commune d'Uccle est concertée, elle accompagne le processus, coordonne au niveau local, mais ne "pilote" pas ce dossier.

C'est la STIB qui a introduit la demande initiale car les rails du tram sont vétustes et doivent être remplacés. Il a donc été décidé d'en profiter pour effectuer un réaménagement de l'ensemble de l'espace public qui en avait, lui aussi, bien besoin.

Bruxelles Mobilité intervient sur ce dossier pour l'aménagement destrottoirs, zones de stationnements etc... Concernant les places de stationnement, il a été prévu d'en supprimer 100 sur 300, cela s'explique par une mise aux normes (largeur des trottoirs, accessibilité PMR, largeur des quais, verdunisation...) Il demeurera des places de stationnements sut tous les tronçons avec des emplacements spécifiques pour les PMR.

Des arceaux, pour vélos, seront prévus à plusieurs endroits et en nombre suffisant. Des zones de stockage "trottinettes" ne seront, à priori pas envisagés dans l'immédiat.

M Wyngaard signale que des travaux STIB seront, également, effectués au mois de mars 2021 sur le site du terminus du tram 92 au Fort Jaco car l'accessibilité y est réellement problématique.

3°) Mise en place du véhicule "Scan cars" :

Plusieurs questions: Comment la commune d'Uccle envisage-t-elle le problème des usagers détenteurs d'une carte PMR et l'utilisation de la "scan car? Qui contrôlera la bonne corrélation entre la position du véhicule et l'acquittement des droits inhérents à son emplacement. Qu'en sera-t-il des stationnements provisoires mis à disposition des PMR en cas de travaux

La Scan Car est un outil utilisé par une majorité de communes bruxelloises afin d'effectuer un contrôle plus précis des zones bleues, zones où il y a utilisation du disque (idem pour les zones "payantes"). Le procédé de la Scan Car avait été envisagé en 2020, mais suite à la pandémie de COVID-19, la commune n'a pas trouvé opportun de la mettre en place durant cette période. Cela est prévu pour 2021 (Budget communal 2021).

Des démarches ont déjà été réalisées, une entreprise a déjà été désignée pour fournir la "Top Box" (boîte placée sur le toit d'un véhicule communal). Le placement de cet outil sera effectué aux Pays-Bas dans les semaines qui viennent. La Scan Car sera opérationnelle dès le mois de mai 2021.

Concernant le contrôle des cartes PMR, M Wyngaard a bien pris en compte les remarques formulées par le CCCPSH. A Uccle, la formule du double contrôle a été retenue (Scan Car + contrôle physique). La Scan Car contrôlera un grand nombre de véhicules, elle signalera les véhicules qui seront potentiellement en infraction. Ensuite un contrôle "physique", sera effectué par un agent communal afin de vérifier si la problématique est bien réelle.

Si une carte PMR est visible sur le véhicule signalé comme étant en infraction, l'agent le signalera et il n'y aura pas de redevance à payer. La volonté communale est d'être la plus efficace possible, mais les failles ne seront, bien sûr, pas impossibles. Cette formule du double contrôle sera réévaluée, mais pour Mr. Wyngaard, cela semble la moins mauvaise des solutions.

A Uccle, il n'a, dans un premier temps, pas été envisagé de créer un fichier communal où chaque citoyen PMR devrait s'inscrire. Ce type de fichier ne semble pertinent que s'il est centralisé (régional/fédéral). Or, actuellement, il n'y a aucune information concernant une centralisation des données.

Concernant la spécificité des emplacements de parking spécifiques PMR : ces zones seront répertoriées, en amont, lors de la programmation du logiciel. Donc, lors des contrôles, ces zones ne devraient pas être prises en compte. M Wyngaard, va s'assurer que cela soit bien spécifié.

Le CCCPSH estime qu'une harmonisation régionale voir fédérale serait la bienvenue, vu la taille de notre pays. M Wyngaard va remonter cette proposition (régionale) à Mme Elke Van den Brandt et en discuter avec les échevins de la mobilité des autres communes bruxelloises. Au sujet des amendes, à Uccle, la question du stationnement n'a pas été transférée à Parking Brussels, le stationnement reste géré en régie, en interne, par les services communaux. Cela permet une gestion plus aisée pour les citoyens, car ils restent en relation directe avec les agents communaux, voir avec l'échevin de la mobilité (M Wyngaard). Cela permet de concilier rapidité de gestion et une plus grande écoute face aux problématiques.

4°) Problématique du Bois de la Cambre :

La volonté de donner l'autorisation "à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois" d'utiliser tout ou partie du bois de la Cambre est sans intérêt puisque de nombreux types de personnes en situation de handicap ne peuvent y avoir accès : traversées menant à des bordures saillantes, non abaissées, barrières à tous les accès de la zone réservée aux "ingambes", chemins pour la plupart ravinés et donc peu utilisables, pas de stationnements pour handicapés, abondance de blocs de bétons ou rochers encombrant les trottoirs, etc. Les trottoirs ne sont pas adaptés, les places de stationnements spécifiques PMR sont inexistantes, l'accessibilité via les transports en commun est également problématique Le constat est sans appel pour le CCCPSH, le Bois de la Cambre n'est pas accessible aux PMR. M Wyngaard rappelle que le Bois de la Cambre est géré par Bruxelles et non par la commune d'Uccle. La voirie qui borde le Bois sur toute la façade Est de la chaussée de Waterloo est une voirie régionale, c'est donc la Région qui en est le gestionnaire. Idem pour la Chaussée de la Hulpe. Uccle n'a, en terme d'espace public, la "main" sur rien dans ou autour du Bois de la Cambre.

Néanmoins, Uccle est concertée sur toute une série de questions. Des groupes de travail se réunissent (Ville de Bruxelles + Uccle + Région + autres communes impactées). M Wyngaard va relayer les remarques formulées par le CCCPSH d'Uccle auprès de ces groupes, car effectivement, il y a un souci d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

5°) Réaménagement de la rue Égide Van Ophem :

Le CCCPSH a constaté que la voirie qui borde le centre de vaccination est en mauvais état. Il demande à l'échevin de trouver une solution pour rendre le centre plus accessible aux personnes en situation de handicap.

Mr. Wyngaard signale qu'il ne sera pas possible de réaménager l'espace pour la période où le centre de vaccination sera opérationnel. La rue va être réaménagée dans sa totalité, le budget sera débloqué cette année, la demande de permis est en préparation par les services communaux. Un entrepreneur sera désigné fin de l'année, il y aura une enquête publique en 2022. Si tout va bien, les travaux débuteront fin 2022 - début 2023.

→ Relations inter C.C.C.P.S.H. bruxellois

Le groupe inter CCCPSH a dans un premier temps fait un inventaire des communes ayant un conseil consultatif des personnes en situation de handicap pour ensuite, en collaboration avec Bruxelles Pouvoirs Locaux organiser le 4 février 2021 en visioconférence une réunion inter CCCPSH. 14 communes bruxelloises étaient représentées.

Toutes sont intéressées par l'organisation de réunions Inter-CCCPSH et par la création d'une plateforme/base de données qui sera gérée par le service de Bruxelles Pouvoirs Locaux. Actuellement, il y n'a pas d'homogénéité dans les modes de fonctionnement, chaque CCCPSH a son organisation propre. Uccle apparait comme commune pilote.

Les CCCPSH bruxellois transmettront le nom de 3 personnes ressources/de contacts : échevin(e) + président(e) + fonctionnaire communal.

Les membres ucclois ont fait part de la prochaine organisation, sous réserve de l'évolution sanitaire, d'une journée « Samedifférence » de mise en situation des citoyens à différents types de handicap. Tous les CCCPSH seront invités.

La prochaine réunion traitera de l'accessibilité des bâtiments classés et de l'inclusion scolaire.

→ Guinguette du Parc de Wolvendael :

Il semblerait que dans le cahier des charges transmis par la commune aux exploitants, il n'a pas été pas fait mention de normes spécifiques quant à l'aménagement/accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Mr. Paul Vervaeck fera pour la prochaine réunion un relevé des aménagements réalisés.

Réunion plénière du 19 avril 2021

→ Inclusion scolaire

<u>Invités</u>: Carine Gol-Lescot, échevin de l'Education; Hedwige D'Hoine, asbl "Appycurien" Muriel Baumale, logopède et présidente de l'asbl "Think All Inclusieve";

Le groupe Handicap-mental a souhaité recevoir Mme. Gol pour connaître la position du collège sur le nouveau décret concernant l'inclusion scolaire en discussion au Gouvernement. Il estime qu'il n'y a pas de visibilité claire sur ce qui va se passer à partir de

septembre concernant l'inclusion scolaire des personnes en situation de handicap en général et concernant les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle.

Mme Carine Gol-Lescot rappelle qu'il faut **différencier l'intégration et l'inclusion**. L'intégration concerne les enfants qui suivent l'enseignement spécialisé et qui sont intégrés dans une école ordinaire. Ils sont accompagnés par des logopèdes, etc. Il y a 85 enfants en intégration à Uccle. Il y a des moyens pour suivre ces élèves.

L'inclusion concerne les enfants à déficience avec handicap +/- fort, qui sont en enseignement normalisé et ne sont pas passés par l'enseignement spécialisé avant. Il y a une quinzaine d'enfants à Uccle. Dans ce cas, il n'y a pas d'aide extérieure, excepté celle du pouvoir organisateur.

Ce nouveau décret permettrait de créer un **pôle territorial d'aide globale** pour minimum 12.500 élèves (reprenant un accompagnement de 36 personnes (au lieu de 65 personnes actuellement) : coordinateur, logopèdes, pedo-psy et.), qui seraient des formateurs pour les enseignants. Le changement serait donc important. Le pôle vérifiera que les enseignants appliquent bien ce qu'ils ont appris en formation.

Une des raisons de changement est le taux d'enfants actuel dans l'enseignement spécialisé très élevé par rapport aux autres pays d'Europe. Plusieurs enfants pourraient suivre un cursus plus valorisant pour eux, ce qui pourrait les aider à suivre ensuite un enseignement normalisé.

Il est difficile de poser sa candidature avoir un pôle sans savoir comment la situation va évoluer. Mme Gol signale qu'Uccle est candidate pour obtenir un pôle. Ce décret permettrait de sensibiliser et former plus d'enseignants. Uccle envisagerait un call-center, pour pouvoir répondre plus rapidement aux questions des enseignants, ce qui permettrait d'appliquer le théorique au concret. Uccle travaillerait en collaboration avec les PMS.

Ce décret n'empêche pas l'enseignement spécialisé. Hélas, au niveau communal, nous n'avons aucun poids sur le décret. Uccle essaie d'être le lead dans le pôle afin de pousser celui-ci vers le haut. Rien n'est prévu pour les heures en dehors de celles de cours (garderie etc). Uccle essaie de mettre, dans la limite du possible, des animateurs supplémentaires. Apparemment, ce décret ne parle pas des handicaps de type 1, 2 et 3, ce qui voudrait dire qu'on ne projette pas l'inclusion de plusieurs types de handicap. Ceci inquiète d'autant plus les parents de ces enfants.

Suite à l'intégration de l'école du Merlo dans l'école de Calevoet, il y a une amélioration. Certains parents n'étaient pas ouverts à ce changement. Les échos sont actuellement positifs concernant le comportement des enfants entre eux. Ils apprennent à se fréquenter et à jouer ensemble par eux-mêmes. Il n'y a plus de réaction négative de la part de parents. Les enseignements ont mis plus de temps que les enfants à s'adapter au changement.

La plupart des inclusions faites dans nos écoles apportent beaucoup de positif. Plusieurs questions restent actuellement sans réponse.

Rappel est fait qu'Uccle n'est pas décisionnaire du décret et que celui-ci est actuellement encore au stade de projet.

→ Compte-rendu de la réunion inter C.C.C.P.S.H. du 22 mars 2021 :

Il y a eu un exposé détaillé de la Commune de Forest, concernant le cheminement suivi en vue de rendre ce bâtiment classé accessible, avec les contraintes (ascenseurUne centrale de données devrait voir le jour et il est demandé à chaque commune de donner le nom de deux personnes de contact, qui pourraient alimenter ces données.

→ Samedifférence

Vu la situation sanitaire, l'assemblée décide de reporter « Samedifférence » initialement prévu à début juin, à début décembre.

→ Accessibilité de la Guinguette du parc de Wolvendael au personnes en situation de handicap :

La note préparée par P. Vervaeck (en annexe) est discutée, approuvée et sera transmise au collège.

Réunion plénière du 21 juin 2021

→ « Samedifférence » 4 décembre 2021

Un comité organisateur est désigné.

Pour autant que la situation sanitaire le permette, la manifestation consistera en la proposition aux citoyens d'être mis en situation de plusieurs types de handicap. Elle se déroulera au parvis St. Pierre et à la maison des Arts.

En cloture, la pièce de théâtre « Elle est super ta sœur » serait proposée au centre Boetendael. Il s'agit d'une pièce de théâtre écrite et interprétée par Magali Zanbetti, qui a une sœur porteuse de trisomie 21.

→ Plan communal de mobilité Uccle (PCM):

Le précédent plan de mobilité date d'il y a 15 ans.

Le bureau d'étude (Traject) désigné pour l'élaboration d'un nouveau plan a dans un premier temps demandé aux citoyens de répondre à un questionnaire.

Le groupe mobilité estime qu'il tient trop peu compte des problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap. Les réponses et lettres explicatives du CCCPSH seront envoyés au bureau et le CCCPSH espère pouvoir à terme être entendu par Traject.

→ Interpellation au Conseil communal de Mme Aurélie Czekalski « Inclusion des personnes aveugles/malvoyantes dans les restaurants et cafés

Mr. Hublet transmet une question écrite de Mme Czekalski aux membres non-voyants du CCCPSH. F. Storme et Y. Vandermeulen vont transmettre à D. Hublet des éléments de réponse

((en annexe : re	éponse transm	ise aux con	seillers).

.....

→ Compte-rendu de la réunion inter C.C.C.P.S.H. du 19 mai 2021 :

Le décret pour la création de pôles territoriaux y a été débattu. Les membres ucclois du groupe inclusion y ont exposé la position de la commune d'Uccle défendue par l'Echevin de l'éducation (C. Gool).

Réunion plénière du 4 octobre 2021

F. Storme accueille Mme Chantal Noé, Présidente du Conseil consultatif des aîné(e)s

→ Aires de jeux au Parc du Wolvendael :

L'Echevine des Espaces Verts Mme Maëlle De Brouwer développe le projet de modernisation de la plaine de jeux du Parc de Wolvendael. Elle sollicite l'avis du CCCPSH.

L'Idée est de rendre l'aire de jeux plus inclusive et accessible au maximum d'enfants. Le Parc du Wolvendael est classé et l'avis des Monuments et site requis en cas de demande de permis.

Il faudrait prévoir une largeur suffisante pour laisser passer une chaise roulante, une balançoire dans lesquelles on peut y mettre les chaises roulantes. Mme De Brouwer précise qu'il n'y aura pas de balançoires car elles sont prévues dans d'autres zones.

Il est demandé de faire attention à la qualité du revêtement de sol pour que les chaises puissent bien rouler. Elle précise qu'il est prévu de planter des arbres pour apporter de l'ombre aux toboggans.

Une signalisation est prévue en "facile à lire" – pictogrammes, lignes guides ou dalles podotactiles prévues pour aider les aveugles/malvoyants à se guider depuis l'arrêt du tram jusqu'à la plaine de jeux, voire dans tout le parc.

Points sur les autres sites verts Ucclois :

- Parc Montjoie : travaux terminés - nouveaux chemins

Reste à ajouter des bancs avec dossiers et accoudoirs

- Parc Brugmann : Liaison cyclo piétonne - Boucle PMR prévue- Gros dénivelé

→ Suivi scan car - Inscriptions au service Parking

Uccle : Les PMR doivent s'inscrire auprès du service Parking. L'inscription ne se fait par personne et pas par plaque de voiture. Ce jour, 200 personnes se sont signalées à la commune. Dans ce cas, elles ne seront pas verbalisées. Si verbalisés car non-inscrits, les PMR peuvent contester l'amende. Actuellement, à Uccle, la scan car passe dans les rues et des stewards vont vérifier ensuite s'il y a sur place lieu de verbaliser.

→ Suivi chantier chaussée d'Alsemberg - Accessibilité commerces :

Le président Fr. Storme a assisté à la dernière réunion de coordination. Il a particulièrement insisté sur l'importance de veiller à l'accessibilité des commerces aux personnes en situation de handicap.

Durant les travaux, la chaussée est inaccessible aux personnes en situation de handicap. Les trottoirs sont un vrai casse-tête. Zone à éviter...

\rightarrow Gestion de la page Facebook du CCCPSH :

Valérie et Laurence vont continuer à la gérer.

→ « Samedifférence » 4 décembre - Avancée du dossier

La préparation se poursuit mais le comité se demande si compte tenu de l'évolution de la pandémie, la manifestation pourra avoir lieu.

Réunion plénière du 29 novembre 2021

→ « Samedifférence » - 4 décembre

La journée et le spectacle "Elle est super ta sœur" sont reportés au 14 mai 2021, suite aux nouvelles mesures sanitaires prises au Codeco.

La Maison des Arts est réservée du 12 au 14 mai 2022 inclus, afin de pouvoir éventuellement y proposer également une exposition d'œuvres de personnes en situation de handicap. Différents centres et/ou artistes hors centre seront contactés.

→ Plan d'action biannuel :

Le président propose d'élaborerun plan d'action bisannuel (2022-2023) afin de planifier la poursuite d'actions concrètes dont le CCCPSH pourrait être le moteur. Les propositions sont à envoyer au Président.

→ Fusion des groupes de travail inclusion et handicap mental :

Laurence Gourgues explique que les mêmes personnes se retrouvent dans les deux groupes et que les actions sont le plus souvent transversales.

\rightarrow Rue du Wagon :

Yves Vandermeulen a assisté à plusieurs réunions. Le projet doit être revu pour des raisons d'inclinaison du talus. Le chemin pour les PMR ne sera plus en zig-zag mais droit.

\rightarrow cyclo-danse:

Les séances rencontrent un franc succès. La responsable demande qu'une nouvelle campagne d'information soit réalisée et que chaque association présente au CCCPSH puisse distribuer les nouveaux flyers.